

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune du MONT-SAINT-MICHEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 2 avril 2024

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-trois à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Henri Voisin, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. GALTON Yan, M. RIDEL François, Mme ROUX Nelly, M NOLLEAU Philippe

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. GALTON Yan (a donné pouvoir à Jacques BONO)

Secrétaire de séance : *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : M. François RIDEL

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7
Quorum : 4

Convocation : 18/03/2024

Affichage : 18/03/2024

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

◆ **Décision prise par le Maire au titre de sa délégation du conseil municipal**

◆ **Finance :**

- Subventions 2024 aux associations
- Participation au projet de financement d'arbres à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement par l'association Bossy-Cevert

◆ **Ressources humaines**

- Financement de formation en vue d'une reconversion professionnelle

◆ **Relations internationales :**

- Déplacement à Taishan

◆ **Patrimoine communal :**

- Lancement de la consultation pour l'étude de programmation, de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des bâtiments communaux et leurs abords
- Demande de subventions
- Choix de gestion des sanitaires publics

◆ **Budget :**

- Approbation du compte financier unique 2023
- Affectation du résultat 2023
- Taux de contributions directes 2024
- Fongibilité des crédits budgétaires 2024
- Programme d'investissement 2024
- Approbation du budget 2024

◆ **Questions diverses**

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations fondées sur l'article L.2121-22 du CGCT :

09/2024 – Compte rendu de la séance du 12 décembre 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10/2024 – Finance : Subventions aux associations 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11/2024 – Finance : Participation au projet de financement d'arbres à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement par l'association Bossy-Cevert

Participation au projet à hauteur de 10 arbres : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12/2024 – Ressources humaines : Financement d'une formation en vue d'une reconversion professionnelle

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13/2024 – Relations internationales : Déplacement à Taishan (Chine)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14/2024 – Patrimoine communal : Lancement de la consultation pour l'étude de programmation, de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des bâtiments communaux et leurs abords

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15/2024 – Patrimoine communal : Demande de subventions

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16/2024 – Patrimoine communal : Choix de gestion des sanitaires publics

Fourniture et pose d'équipement : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17/2024 – Budget : Approbation du Compte Financier Unique 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

18/2024 – Budget : Affectation du résultat 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

19/2024 – Budget : Taux de contributions directes 2024

Aucune augmentation de taux : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

19/2024 – Budget : Fongibilité des crédits budgétaires 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20/2024 – Budget : Programme d'investissements 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

21/2024 – Budget : Approbation du budget 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ